

DEL 2026-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 35 chemin de Brue – 74140 Massongy, sous la présidence de Madame PLACE-MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 11/02/2026

Délégués en exercice	25
Délégués présents	13
Délégués Absents/Excusés :	12
Pouvoirs	4

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève
EXCUSES	AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOUVIER Fatima, CHAMAYOU Rosy, MERCIER Jacques, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
POUVOIRS	BASTARD Catherine à NEURY Jean BAUD ROCHE Astrid à JAILLET Nicole BONDAZ Patrick à JORDAN Dominique CHAMAYOU Rosy à BRYE Suzanne

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS
PERMANENTS – POSTE ASSISTANT(E) DE SECRETARIAT DE DIRECTION**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le tableau des effectifs en vigueur ;

VU l'avis du Comité Social Territorial réuni en date du 09 février 2026 ;

CONSIDERANT L'évolution des missions exercées au sein du service ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter l'intitulé et le grade du poste afin qu'il corresponde aux fonctions réellement exercées et aux besoins du service ;

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

MODIFIE le tableau des emplois et des effectifs du CIAS de Thonon Agglomération comme suit :

Emploi	Filière	N° Poste dans la filière	Services	Poste ouvert sur plusieurs grades	Code emploi	Poste pourvu/non pourvu	Poste actuellement pourvu par :	Fonction spécifique	Intitulé du poste	Grades du poste	Temps travail
3	AD(administrative)	3	SAD	Oui	AD003	Pourvu CONTRACTUEL a/c du 13/10/2025 au 12/10/2028	RODRIGUES Virginie	ENCADREMENT	Responsable de Secteur	Rédacteur Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur principal 1ère classe	TC
5	AD(administrative)	5	AG+PORTAGE	Oui	AD005	Pourvu	SAUGE Vanessa	STRUCTURE	Responsable du portage de repas et de la facturation	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe Rédacteur Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur principal 1ère classe	TC
6	AD(administrative)	6	Administration générale	Oui	AD006	Pourvu CONTRACTUEL 3 ANS DU 25/08/25 AU 25/08/2028	BRON Sophie	STRUCTURE	Assistante de direction	Rédacteur Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur principal 1ère classe	TC

PRECISE que l'intitulé et le grade du poste seront modifiés en conséquence

CHARGE M. le Président de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Télétransmis en Sous-Préfecture le **19 MARS 2026**
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

19 MARS 2026

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN SOUS-
PREFECTURE
(par télétransmission)

DEL 2026-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 35 chemin de Brue – 74140 Massongy, sous la présidence de Madame PLACE-MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 11/02/2026

Délégués en exercice	25	
Délégués présents	13	
Délégués Absents/Excusés :	12	
Pouvoirs	4	

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève
EXCUSES	AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOUVIER Fatima, CHAMAYOU Rosy, MERCIER Jacques, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
POUVOIRS	BASTARD Catherine à NEURY Jean BAUD ROCHE Astrid à JAILLET Nicole BONDAZ Patrick à JORDAN Dominique CHAMAYOU Rosy à BRYE Suzanne

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS
PERMANENTS – POSTE RESPONSABLES DE SECTEUR**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le tableau des effectifs en vigueur ;

VU l'avis du Comité Social Territorial réuni en date du 09 février 2026 ;

CONSIDERANT L'évolution des missions exercées au sein du service ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter l'intitulé et le grade du poste afin qu'il corresponde aux fonctions réellement exercées et aux besoins du service ;

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

MODIFIE le tableau des emplois et des effectifs du CIAS de Thonon Agglomération comme suit :

Emploi	Filière	N° Poste dans la filière	Services	Poste ouvert sur plusieurs grades	Code emploi	Poste pourvu/non pourvu	Poste actuellement pourvu par :	Fonction spécifique	Intitulé du poste	Grades du poste	Temps travail
1	AD(administrative)	1	Administration générale	Oui	AD001	Non pourvu	à pourvoir	STRUCTURE	Directeur	Directeur territorial Attaché principal Attaché	TC
2	AD(administrative)	2	SAD	Oui	AD002	A pourvoir	A POURVOIR	ENCADREMENT	Responsable de Secteur	Rédacteur Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur principal 1ère classe	TC
3	AD(administrative)	3	SAD	Oui	AD003	Pourvu CONTRACTUEL a/c du 13/10/2025 au 12/10/2028	RODRIGUES Virginie	ENCADREMENT	Responsable de Secteur	Rédacteur Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur principal 1ère classe	TC

PRECISE la fermeture du cadre d'emploi des adjoints administratif et de ne maintenir que le cadre d'emploi des rédacteurs ouvert.

CHARGE M. le Président de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 DALLAISON
04 50 31 25 00

Télétransmis en Sous-Préfecture le **19 MARS 2026**
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

19 MARS 2026

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPOT EN SOUS-
PREFECTURE
(par télétransmission)

DEL 2026-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 35 chemin de Brue – 74140 Massongy, sous la présidence de Madame PLACE-MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 11/02/2026

Délégués en exercice	25
Délégués présents	13
Délégués Absents/Excusés :	12
Pouvoirs	4

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève
EXCUSES	AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOUVIER Fatima, CHAMAYOU Rosy, MERCIER Jacques, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
POUVOIRS	BASTARD Catherine à NEURY Jean BAUD ROCHE Astrid à JAILLET Nicole BONDAZ Patrick à JORDAN Dominique CHAMAYOU Rosy à BRYE Suzanne

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS PERMANENTS – CREATION DE POSTES SAISONNIERS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le tableau des effectifs en vigueur ;

VU l'avis du Comité Social Territorial réuni en date du 09 février 2026 ;

CONSIDERANT les besoins de remplacement des agents lors de la période estivale,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

AUTORISE

M. le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités en application de l'Article L.332-23, 2° du Code général de la fonction publique

- *Service autonomie à domicile : nécessité de créer 4 emplois non permanents au grade d'agent social (cat. C) dont deux postes à temps non complet 30/35^{ème} (ligne 2 et 3 du tableau des emplois non permanent) et deux emplois non permanents au grade d'agent social (cat. C) à temps non complet 25/35 e (ligne 4 et 5) pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2026 ;*

- *Service portage de repas et autonomie à domicile : 1 emploi au grade d'agent sociale et adjoint technique (cat. C) à temps non complets 30/35 e (ligne 1 du tableau des emplois non permanent)*

Emploi	Filière	Poste ouvert sur plusieurs grades	Code emploi	Poste pourvu/non pourvu	Poste actuellement pourvu par	Fonction spécifique	Intitulé du poste
1	SO (Sociale)	Agent social Agent social principal de 2ème classe Agent social principal de 1ère classe Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe	S 01	NON POURVU		TNC 30/35	AGENT POLYVALENT
2	SO (Sociale)	Agent social Agent social principal de 2ème classe Agent social principal de 1ère classe	S 02	NON POURVU		TNC 30/35	AUXILIAIRE DE VIE AIDE A DOMCILE
3	SO (Sociale)	Agent social Agent social principal de 2ème classe Agent social principal de 1ère classe	S 03	NON POURVU		TNC 30/35	AUXILIAIRE DE VIE AIDE A DOMCILE
4	SO (Sociale)	Agent social Agent social principal de 2ème classe Agent social principal de 1ère classe	S 04	NON POURVU		TNC 25/35	AUXILIAIRE DE VIE AIDE A DOMCILE
5	SO (Sociale)	Agent social Agent social principal de 2ème classe Agent social principal de 1ère classe	S 05	NON POURVU		TNC 25/35	AUXILIAIRE DE VIE AIDE A DOMCILE
1	AD (administrative)	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe Rédacteur Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur principal 1ère classe	ADEMPNP3	POURVU	Mme LEK Prisca du 01/09/2025 au 30/08/2026 inclus	TC	RESPONSABLE DE SECTEUR EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE DU 01/08/2025 AU 30/08/2026 INCLUS

INDIQUE

que M. le Président sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence ;

PRECISE

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif du budget annexe de l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe ARMINJON

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thémères
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **19 MARS 2026**
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

19 MARS 2026

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPOT EN SOUS-
PREFECTURE
(par télétransmission)

DEL 2026-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 35 chemin de Brue – 74140 Massongy, sous la présidence de Madame PLACE-MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 11/02/2026

Délégués en exercice	25
Délégués présents	13
Délégués Absents/Excusés :	12
Pouvoirs	4

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève
EXCUSES	AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOUVIER Fatima, CHAMAYOU Rosy, MERCIER Jacques, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
POUVOIRS	BASTARD Catherine à NEURY Jean BAUD ROCHE Astrid à JAILLET Nicole BONDAZ Patrick à JORDAN Dominique CHAMAYOU Rosy à BRYE Suzanne

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

PRESENTATION DU BILAN DE FORMATION 2025 ET ADOPTION DU PLAN DE FORMATION 2026

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

VU l'avis favorable du CST du 09/02/2026,

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le plan de formation 2026 au vu des priorités définies par le service,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'adoption du plan de formation 2026 comme annexé à la présente délibération

CHARGE M. le Président de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe ARMINION

Le secrétaire de séance

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 23 00

Télétransmis en Sous-Préfecture le **19 MARS 2026**
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

19 MARS 2026

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPOT EN SOUS-
PREFECTURE
(par télétransmission)

DEL 2026-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION

DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 35 chemin de Brue – 74140 Massongy, sous la présidence de Madame PLACE-MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 11/02/2026

Délégués en exercice	25
Délégués présents	13
Délégués Absents/Excusés :	12
Pouvoirs	4

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève
EXCUSES	AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOUVIER Fatima, CHAMAYOU Rosy, MERCIER Jacques, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
POUVOIRS	BASTARD Catherine à NEURY Jean BAUD ROCHE Astrid à JAILLET Nicole BONDAZ Patrick à JORDAN Dominique CHAMAYOU Rosy à BRYE Suzanne

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

PRESENTATION DU RAPPORT D'EGALITE HOMMES / FEMMES

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU les dispositions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales et leurs Établissements publics,

VU l'obligation de présenter annuellement un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement au débat d'orientation budgétaire pour les établissements publics de coopération Intercommunale et leurs établissements publics rattachés,

CONSIDERANT que ce rapport porte notamment :

- Sur la situation comparée des femmes et des hommes au sein du CIAS (effectifs, rémunérations, temps de travail, avancements, promotions, formation, conditions de travail) ;
- Sur les actions menées par l'établissement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans ses politiques publiques et services ;

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

PREND acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2024 ;

DIT que cette présentation intervient préalablement au débat d'orientation budgétaire conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;

PRÉCISE que le rapport sera tenu à disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe ARMINJON

CIAS Thonon Agglomération
Château de Phénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le **19 MARS 2026**
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

19 MARS 2026

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPOT EN SOUS-
PREFECTURE

(par télétransmission)

DEL 2026-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 35 chemin de Brue – 74140 Massongy, sous la présidence de Madame PLACE-MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 11/02/2026

Délégués en exercice	25
Délégués présents	13
Délégués Absents/Excusés :	12
Pouvoirs	4

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève
EXCUSES	AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOUVIER Fatima, CHAMAYOU Rosy, MERCIER Jacques, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
POUVOIRS	BASTARD Catherine à NEURY Jean BAUD ROCHE Astrid à JAILLET Nicole BONDAZ Patrick à JORDAN Dominique CHAMAYOU Rosy à BRYE Suzanne

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 2024

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,

VU l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales,

VU l'avis du Comité Social Territorial commun à Thonon Agglomération et à son CIAS du 09 février 2026.

CONSIDERANT la nécessité de présenter le RSU à l'assemblée délibérante.

CONSIDERANT l'intérêt de disposer d'un tel rapport afin d'engager un débat sur les moyens en personnel et les moyens budgétaires les mieux à même de remplir les missions de service public du CIAS de Thonon Agglomération.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport social unique relatif à l'année 2024, annexé à la présente délibération.

PUBLIE le rapport social unique, annexé à la présente délibération, sur le site Internet du CIAS de Thonon Agglomération dans un délai de 60 jours à partir de sa présentation en Comité Social Territorial.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Télétransmis en Sous-Préfecture le 15 MARS 2026
Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

19 MARS 2026

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPOT EN SOUS-
PREFECTURE
(par télétransmission)

DEL 2026-15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE THONON AGGLOMERATION
DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, le Conseil d'Administration, dûment réuni en session ordinaire au 35 chemin de Brue – 74140 Massongy, sous la présidence de Madame PLACE-MARCOZ Isabelle.

Date de convocation du conseil : 11/02/2026

Délégués en exercice	25
Délégués présents	13
Délégués Absents/Excusés :	12
Pouvoirs	4

PRESENTS	ARMINJON Christophe, PLACE MARCOZ Isabelle, BRYE Suzanne, BUREAU Marine, CHUINARD Claire, DEVILLE Anne-Marie, DETURCHE Sandrine, DUMONT Christophe, FAUDOT Claudine, JAILLET Nicole, JORDAN Dominique, NEURY Jean, SECHAUD Geneviève
EXCUSES	AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, BARTHE Georges, BASTARD Catherine, BAUD ROCHE Astrid, BONDAZ Patrick, BOUVIER Fatima, CHAMAYOU Rosy, MERCIER Jacques, PARRA D'ANDERT Sophie, SONDAG Patrice, THOMAS Gil, VENNER Laetitia
POUVOIRS	BASTARD Catherine à NEURY Jean BAUD ROCHE Astrid à JAILLET Nicole BONDAZ Patrick à JORDAN Dominique CHAMAYOU Rosy à BRYE Suzanne

Secrétaire : Monsieur Jean NEURY

MISE A JOUR DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU PORTAGE DE REPAS ET DU SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses dispositions :

- Relatives aux missions des Centres Intercommunaux d'Action Sociale ;
- Relatives aux Services Autonomie à Domicile (services d'aide et d'accompagnement à domicile) ;
- Relatives aux droits et libertés des usagers des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Relatives aux obligations des gestionnaires concernant les documents de fonctionnement et l'information des Usagers ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses dispositions :

- Relatives aux missions des Centres Intercommunaux d'Action Sociale ;
- Relatives aux Services Autonomie à Domicile (services d'aide et d'accompagnement à domicile) ;
- Relatives aux droits et libertés des usagers des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Relatives aux obligations des gestionnaires concernant les documents de fonctionnement et l'information des usagers ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions concernant le fonctionnement des établissements publics administratifs locaux et les compétences du CIAS ;

VU la délibération portant création du Centre Intercommunal d'Action Sociale et ses statuts ;

VU le règlement de fonctionnement actuellement en vigueur pour le Service Autonomie à Domicile et le service de portage de repas à domicile ;

VU le besoin d'actualiser ce document afin de tenir compte des évolutions législatives, réglementaires et organisationnelles affectant ces services ;

CONSIDERANT la délibération DEL 2018-34 approuvant le règlement de fonctionnement du portage de repas.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

APPROUVE

à compter du 03 mars 2026, le nouveau règlement de fonctionnement du portage de repas et du service autonomie à domicile du CIAS de Thonon Agglomération et de ces documents annexes indissociables, à savoir le formulaire de première demande, le formulaire du dossier individuel de prise en charge (DIPEC) et le formulaire évaluation des besoins pour l'élaboration du contrat de prestation

AUTORISE

le Président du CIAS de Thonon agglomération à signer le règlement mis à jour ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

DECIDE

de rendre le règlement opposable aux usagers, notamment par sa mise à disposition dans les locaux, sa communication aux personnes accompagnées et/ou à leurs représentants légaux, et sa publication sur les supports appropriés.

Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe ARMINJON

CIAS Thonon Agglomération
Château de Thénières
74140 BALLAISON
04 50 31 25 00

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

19 MARS 2026

Publié sur le site internet de Thonon Agglomération, le

19 MARS 2026

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPOT EN SOUS-
PREFECTURE

(par télétransmission)